



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 15 MARS 2017

### Numéro

DEL 2017.03.15/023

Le **mercredi 15 mars 2017** à 17h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

### Thème : PATRIMOINE 2

**Objet :** PROGRAMME DE RESTAURATION DES FORTIFICATIONS VAUBAN UNESCO CPER - COLLÉGIALE TOUR SUD-OUEST - TRAVAUX ½ - DEMANDES DE SUBVENTIONS.

### Étaient Présents :

GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, DAVANTURE Bruno, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, PROREL Alain, KHALIFA Daphné, MILLET Thibault, BOREL Jean-Paul, PONSART Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, ROMAIN Manuel, FABRE Mireille, GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, BREUIL Marc, ARMAND Émilie.

### Convocation

**Date :** 27/02/2017

**Affichage :** 27/02/2017

### Étaient représentés :

BOVETTO Fanny donne pouvoir à Mohamed DJEFFAL ; MARTINEZ Gilles donne pouvoir à Gérard FROMM ; MARCHELLO Marie donne pouvoir à Mireille FABRE ; BRUNET Pascale donne pouvoir à Jacques JALADE ; PICAT RE Alessandro donne pouvoir à Émilie ARMAND ; DAZIN Florian donne pouvoir à Romain GRYZKA

### Nombre de membres du conseil municipal

**En exercice :** 33

**Présents :** 25

**Nombre de suffrages exprimés :** 31

### Absents excusés :

BOVETTO Fanny, MARTINEZ Gilles, MARCHELLO Marie, JIMENEZ Claude, BRUNET Pascale, PEYTHIEU Éric, PICAT RE Alessandro, DAZIN Florian.

**Secrétaire de séance :** Manuel ROMAIN

Rapporteur : Yvon AIGUIER

La réalisation de la nouvelle enceinte de Vauban a entraîné, à la fin du 17<sup>ème</sup> siècle, la démolition de l'ancienne église paroissiale. Lors de son second passage à Briançon, en 1700, Vauban veut faire de la ville une véritable place forte dont un des éléments clefs est l'église, symbolique puissante de la présence spirituelle pour le roi. Dans l'enceinte resserrée et un parcellaire dense de type médiéval, le choix de l'emplacement de l'église est difficile à définir. Vauban porte son choix sur le bastion central.

L'édifice est construit entre 1703 et 1718. Il est classé au titre des monuments historiques le 14 octobre 1931.

La collégiale a été l'objet en 2014 d'une étude préalable dans sa globalité, réalisée par Monsieur Trubert, Architecte en chef des monuments historiques. Son objectif était d'identifier l'ensemble des désordres, leur cause et leur conséquence. Elle a permis de définir des solutions de restauration, un programme de travaux, un phasage et une estimation financière du coût des travaux.

Le diagnostic a permis de mettre en évidence un certain nombre de problèmes récurrents liés essentiellement aux infiltrations d'eau.

La phase 1 est dédiée à la restauration intérieure et extérieure de la tour clocher sud-ouest. Dans le cadre du programme de restauration des fortifications de Vauban Unesco inscrit au CPER 2015-2020, a été retenue, pour l'année 2017, par la ville et le Ministère de la culture (DRAC), la première tranche de travaux (1/2).

Le montant d'opération a été estimé à 451 805€ HT.

Le plan de financement s'établit comme suit :

État DRAC (40%)	180 722,00 € HT
Département (20%)	90 361,00€ HT
Région (20%)	90 361,00€ HT
Ville (20%)	90 361,00 € HT

Total 451 805,00 € HT

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide:

- De valider l'enveloppe financière de l'opération et de décider de sa réalisation ;
- Dit que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération sont inscrits au budget 2017 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des organismes et instances susceptibles de participer au financement de cette opération.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**POUR : 31**  
**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION : 0**

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

PUBLIÉ LE 21 MARS 2017  
TRANSMIS LE 22 MARS 2017  
NOTIFIÉ LE

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,  
Gérard FROMM